

# PREMIERS PAS DANS LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

conférence  
formation

Christophe BAUMGARTEN, Avocat.  
Rachel SPIRE, juriste.

**Comprendre les enjeux de la recodification  
Et savoir se repérer dans le Nouveau Code du Travail.**

Le Nouveau Code du Travail est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008.  
Les Pouvoirs Publics ont prétendu que la recodification était faite à droit constant. De nombreuses voix se sont élevées pour critiquer la méthode employée et l'absence de concertation.  
Beaucoup ont soutenu que le Nouveau Code remettait en cause des acquis antérieurs, que la lecture du Nouveau Code était rendue plus complexe.  
Il est certain que salariés, représentants du personnel, conseillers Prud'hommes ont perdu leurs repères.

Cette matinée de formation est destinée à :

**Analyser les conséquences de la recodification : les risques et les opportunités.**

Les Droits des salariés sont-ils remis en cause ?  
Qu'y a t il de modifié par rapport à l'ancien Code ?  
Quelles sont les incidences des déclassements, déplacements et suppressions de certains articles ?

**Comprendre la logique du Nouveau Code et comment s'y repérer.**

Peut-on parler de simplification ?  
Comment est organisé le Nouveau Code du Travail ?  
Où trouver dans le Nouveau Code les dispositions les plus utilisées jusqu'à présent ?  
De quels outils dispose-t-on pour établir des équivalences entre le nouveau et l'ancien Code (éditeurs, logiciels...) ?

**JDS**  
Avocats

**Département formation**

Cabinet JDS Avocats  
17, Rue de l'Indépendance  
93000 BOBIGNY  
cabinet@jdsavocats.com  
Tél. : 01 48 96 14 48

**mercredi 25 juin 2008**

**de 9 heures à 13 heures**

À la Maison de l'Avocat 11, Rue de l'Indépendance - 93000 BOBIGNY

Les conditions d'inscription sont consultables sur notre site : [www.jdsavocats.com](http://www.jdsavocats.com)  
ou en appelant au 01 48 96 14 48